# 

* Date : 15-04-2011
* Language : French
* Section : Legislation
* Source : Numac 2011035298
* Author : AUTORITE FLAMANDE

Publication d'une demande d'enregistrement
Publication d'une demande d'enregistrement dans le sens de l'article 3 de l'arrêté du Gouvernement flamand du 19 octobre 2007 relatif à la protection des indications géographiques et des appellations d'origine des produits agricoles et des denrées alimentaires et aux spécialités traditionnelles garanties des produits agricoles et des denrées alimentaires
Nom du produit pour lequel une demande d'enregistrement a été introduite : "Liers Vlaaike"
Protection demandée : Indication géographique protégée (IGP) :
Catégorie du produit : pâtisserie
Zone géographique : Lier
Groupement demandeur : Orde van het Lierse Vlaaike, Stadhuis, Grote Markt 57, 2500 Lier
Ce résumé a été rédigé à des fins informatives. La version entière du dossier relatif au produit peut être consultée auprès de l'entité mentionnée ci-après.
En vertu de l'article 3 de l'arrêté du Gouvernement flamand du 19 octobre 2007 relatif à la protection des indications géographiques et des appellations d'origine des produits agricoles et des denrées alimentaires et aux spécialités traditionnelles garanties des produits agricoles et des denrées alimentaires, des tiers ayant un intérêt légitime peuvent prendre connaissance du dossier relatif au produit et exprimer leur objections dans un délai de trente jours commençant le jour suivant la présente publication. Cette objection doit être introduite par lettre recommandée auprès de l'entité suivante :
Departement Landbouw en Visserij (Département de l'Agriculture et de la Pêche)
Afdeling Duurzame Landbouw ontwikkeling (Division de Développement agricole durable)
à l'attention de M. Johan Verstrynge, chef de division
Ellips, 6
e étage,
boulevard Roi Albert II 35, bte 40
1030 Bruxelles